COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 08 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-

COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle

MORISE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL,

Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD),

Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT),

Christophe MINAUD (pouvoir donné à Marie-Noëlle MORISE)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-97

AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – SUBVENTION A TERRES D'ARMOR HABITAT POUR 18 LOGEMENTS SOCIAUX LOTISSEMENT DU TERTRE ROGER EST (RUE DU CAMELIA)

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD – Adjointe à la Cohésion Sociale, à la Santé

et à la Dynamique Citoyenne

L'office HLM Terres d'Armor Habitat a informé la Ville de Langueux le 19 octobre dernier, avoir déposé un dossier de demande d'agrément pour la réalisation de 18 logements au Tertre Roger Est. A ce titre, TAH demande à la Ville de confirmer le montant des aides attribuées au titre de cette opération, conformément aux dispositions du Guide des Aides de l'habitat 2022.

L'opération prévoit la construction de 6 maisons individuelles sur le lot A et 12 logements collectifs sur le lot C, dont les esquisses ont été validées par la Ville. Il s'agit plus précisément de :

- 7 logements en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
- 11 logements en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)

Conformément à la délibération du 5 juillet 2022, ayant adopté le dispositif d'aide à la production de logements locatifs sociaux publics, Terres d'Armor Habitat sollicite une subvention communale de 140 500 € en extension urbaine en 1AU et 2AU dans l'enveloppe urbaine, décomposée comme suit :

- 7 PLUS: $7500 \in x 7 = 52500 \in$ - 11 PLAI: $8000 \in x 11 = 88000 \in$

<u>TOTAL</u> <u>140 500 €</u>

Le même montant de subvention est sollicité auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser la Ville de Langueux à apporter son financement dans le cadre du dispositif d'aide à la production de logements sociaux à Terres d'Armor Habitat pour l'opération de 18 logements au lotissement du Tertre Roger Est à hauteur de 140 500 €;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.